



Déclaration du SNUipp-FSU des Côtes-d'Armor CAPD du 30 mai 2017

Madame la directrice académique,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Dans le contexte d'une abstention forte, un nombre important des suffrages qui se sont portés sur le nouveau Président de la République, notamment chez les enseignants, ont exprimé avant tout leur rejet du front national auquel avait appelé le SNUipp-FSU. Bien que son élection ne souffre d'aucune contestation, il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc donné au nouveau président de la République. Celui-ci porte dans son programme des mesures pour la Fonction Publique et pour l'École avec lesquelles nous exprimons d'ores et déjà un profond désaccord.

Nous souhaitons donc nous exprimer dès cette CAPD sur certains aspects qui nous concernent directement.

Tout d'abord, au sein de la FSU, nous nous opposerons aux 120 000 suppressions de postes annoncées dans la Fonction publique.

Concernant le 1^{er} degré, les conditions de travail des enseignants se sont dégradées principalement à cause d'effectifs trop élevés, d'un temps de travail trop lourd et de la réforme des rythmes scolaires. Dans un contexte de fortes inégalités scolaires, les priorités du nouveau ministre semblent se limiter à donner carte blanche aux collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires et au dédoublement des CP en éducation prioritaire, suggérant un redéploiement du dispositif des « plus de maîtres que de classes ». Cela sans prendre à aucun moment l'avis des personnels.

La profession s'interroge sur l'impact de telles mesures à la rentrée.

Le SNUipp-FSU est inquiet de la perspective d'une utilisation des PDMQDC à cette fin. Si la baisse des effectifs est pour nous un objectif prioritaire nous considérerions comme une erreur de supprimer un dispositif qui a fait ses preuves.

Nous l'affirmons à nouveau, les enseignants du primaire sont eux aussi exposés aux « risques psychosociaux », les démissions augmentent, le temps de travail réel déborde le cadre réglementaire... Le SNUipp-FSU interviendra sur la surcharge de travail des enseignants du 1^{er} degré, sur leurs obligations de service, sur les APC et sur l'indispensable restauration du collectif de travail dans les écoles. Nous n'oublierons pas le manque de RASED, la carence en offre de formation continue, la difficulté d'apporter des réponses aux situations d'élèves qui perturbent le cadre scolaire, ni l'inclusion qui ne s'accompagne pas des moyens nécessaires. Dans les nouvelles obligations réglementaires de service, tout un pan de notre travail est nié : les conseils et le lien école-collège, la continuité des cycles : ce travail devra-t-il se faire par des heures en plus des obligations réglementaires de service ?

A propos des RASED, nous regrettons qu'aucun départ en formation CAPPEI avec module « travailler en RASED » n'ait été retenu pour notre département.

Nous nous interrogeons aussi sur le blocage du poste de psychologue scolaire de Plestin-les-Grèves.

La charge de travail est trop lourde et le travail en équipe empêché. Nous ne pouvons pas continuer comme cela. Il en va de l'identité professionnelle des enseignants du 1^{er} degré et de la capacité qui leur est donnée d'accomplir leurs missions.

A ce propos, nous exprimons à nouveau notre regret face aux refus des demandes de disponibilité sur autorisation ou de disponibilité de droit hors délai, car il ne s'agit pas de demandes de confort mais d'une nécessité pour les demandeurs.

Lors de cette CAPD à l'ordre du jour trop chargé, nous allons étudier les passages à la hors classe. La situation des collègues qui sont aujourd'hui aux derniers échelons de la classe normale et approchent de la retraite nous préoccupe. En particulier, celle des collègues aujourd'hui au 10^e échelon qui auraient bénéficié d'une promotion au Grand Choix au 11^e échelon durant l'année scolaire 2017-2018 et qui auraient pu partir à la retraite en 2018. Avec le PPCR, certains peuvent perdre jusqu'à un an et voir ainsi leur date de départ à la retraite reculer d'autant. Nous demandons pour eux une mesure leur garantissant le passage à la hors classe.

Concernant les demandes de postes adaptés de courte et de longue durée, force est de constater que la CAPD d'aujourd'hui n'est que l'enregistrement de décisions déjà arrêtées en groupe de travail rectoral le 3 avril. Nous demandons à nouveau qu'il soit procédé à l'inverse pour permettre effectivement aux élus du personnel de soutenir les demandes de leurs collègues.

La CAPD d'aujourd'hui valide la première phase du mouvement intra départemental. Nous réitérerons aujourd'hui notre demande du rétablissement d'une seconde saisie de vœux après publication des postes restés vacants. Une étude pragmatique rend incompréhensible le refus de revenir à cette opération automatisée et transparente aux yeux des participants. Economiser du temps, de l'énergie et favoriser l'acceptation psychologique de 185 affectations de seconde phase ne pourrait que favoriser la continuité du Service public d'éducation, sans diminuer en cela le nombre de nominations à titre définitif de 1^{ère} phase.

Concernant les postes à profil, nous répéterons que la nomination sur de trop nombreux postes soumis à entretien, sans respect du barème, qui plus est avec la délivrance d'avis "favorable" ou "très favorable", n'est acceptée ni par la profession ni par les élus du personnel du SNUipp-FSU 22. Nous vous demandons donc de réduire le nombre des postes à entretien et de supprimer la mention « très favorable » pour améliorer la lisibilité de ces affectations et renforcer la cohésion des équipes.

Anticipant sur 2018, nous souhaitons que soient publiés en amont du mouvement les critères priorisant les éventuels départs en formation CAPPEI.

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'organiser un groupe de travail dans la deuxième quinzaine de juin pour étudier les demandes de temps partiel.

Le SNUipp-FSU 22 conclut sa déclaration en appelant de ses vœux un dialogue social indispensable à toute évolution du système éducatif.

Ce dialogue social, qui doit s'exercer à tous les échelons, ne peut tout simplement exister sans une volonté forte d'associer les principaux acteurs à l'élaboration des choix les concernant. C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU lance une grande enquête nationale sur le bilan de la réforme des rythmes et sur les évolutions souhaitées par les enseignants. Fort des réponses de la profession, il s'adressera au ministre de l'Éducation nationale.

Je vous remercie de votre attention.